

VIF |

11-07-2018

Au conseil municipal, les associations se rebiffent

Le conseil municipal de Vif est réuni ce lundi 9 juillet, sous la présidence du maire Guy Genet. L'ordre du jour, seulement sept délibérations pour les 20 élus présents (8 avaient donné leur pouvoir). Six d'entre elles ont été votées à l'unanimité (lire par ailleurs).

Au moment des questions diverses, le groupe d'opposition de Brigitte Périllié est intervenu concernant la rupture d'une convention d'objectifs entre la mairie et la Maison des associations (MDA). Celle-ci prévoyait la mise à disposition, par la mairie, d'une employée, à raison de 20 heures par semaine, pour assurer un guichet d'accueil à la MDA. La municipalité avait justifié cette rupture par le fait qu'il n'était pas légal de laisser seule cette employée dans un bâtiment autre que celui de la mairie. Dans son intervention, le groupe d'opposition a estimé que la MDA était ainsi « vidée de tout son sens », devenu « un simple service municipal de mise à disposition des salles », concluant : « La nouvelle organisation les [les associations, NDLR] confronte à toujours plus de bureaucratie. »

« Ne parlez pas de soutien aux associations »

C'est Carole Levassort, présidente du Comité des associations vifois (CAV), qui est ensuite intervenue avec la lecture d'une lettre ouverte destinée au maire et à la majorité. Elle a réagi à la diffusion d'un article intitulé "Bilan d'étape" paru dans le magazine municipal : « Ne

parlez pas de soutien aux associations quand vous baissez les subventions pour certaines » a-t-elle déclaré, listant ensuite les conséquences de la rupture de la convention CAV/mairie. Carole Levassort a fini par demander un « rectificatif » dans le prochain magazine municipal. « Vous pouvez être fiers de ce dynamisme associatif, mais de grâce restez humbles sur le rôle que joue la municipalité, et ne parlez pas de soutien aux associations, en tout cas pas dans les termes employés dans votre revue », a conclu la présidente.

La mairie n'a pas répondu.

B.L.

Prochain conseil municipal lundi 24 septembre à 20 h, salle du conseil.



Le maire Guy Genet (à droite) n'a pas apporté de réponse particulière à l'intervention de son opposant Brigitte Périllié (à gauche) concernant la gestion de la Maison des associations (MDA), ni même à la lettre ouverte de la présidente du Comité des associations vifois (CAV), Carole Levassort, qui dénonce le manque d'investissement de la mairie à l'égard des associations de la commune. Photos Le DL Archives/B.L.

Une convention de mécénat qui passe mal

Six délibérations ont donc été votées à l'unanimité. On retiendra notamment l'acquisition par la Ville d'une parcelle de 17 838 m² sur le parcours de santé, achetée 90 000 € à Jacques Fossa (prix fixé par l'État). Un achat subventionné à 60 % par l'Agence de l'eau, qui va permettre au Sigreda d'intervenir, dans le cadre du Contrat de rivière Drac isérois, afin d'améliorer les berges de la Gresse et mieux gérer le risque d'inondation. Le terrain restera accessible aux usagers du parcours de santé, sauf en cas de crue.

La septième délibération a en revanche cristallisé les débats. Elle concerne la mise en place d'une convention de

mécénat financier entre la commune de Vif et une entreprise, dans le but de développer trois événements culturels pilotés par la mairie : le Festival du mouvement, le Trophée des Vif amazones, et le festival de théâtre "Tu peux l'ouvrir". Dans leurs interventions, les deux groupes d'opposition se sont insurgés contre le fait de privilégier trois événements, tout en réduisant les aides aux autres associations. La majorité a répondu qu'il ne s'agissait pas de faire des économies, mais au contraire de développer les trois plus importants événements de la commune. Les élus d'opposition se sont tous abstenus au moment du vote.



La municipalité a proposé une convention de mécénat financier pour soutenir trois événements à Vif, dont le Festival du mouvement.

Photo Le DL Archives/B.L.